

Souscription pour des travaux intérieurs

Eglise Saint-Georges



Eglise Saint-Georges, 12 bis rue Sala, 69002 LYON

Notre projet pour 2026

Conformément au « diagnostic patrimonial » publié en octobre 2024 : (1) Le déplacement des « palissades » fermant les chapelles de la Ste Vierge et de ste Catherine à leur emplacement initial c'est-à-dire à la croisée du transept, (2) le déplacement des cancels en pierre du chœur pour les remplacer par la grille de communion en fer forgé située à l'entrée de la croisée du transept. Ainsi l'église retrouvera son mobilier de 1930, (3) redorer ou réparer certains vases sacrés utilisés lors de la Messe (ciboires).

Ce projet est défini pour améliorer la mise en valeur de l'édifice et pour faciliter la participation des fidèles à la liturgie.

L'objectif à atteindre : 25 000 €

Comment ?

Par une mobilisation de tous les fidèles de Saint-Georges en trouvant :

- des dons défiscalisés d'entreprises
- des dons de fidèles (reçus fiscaux ou non)

Si vous connaissez un chef d'entreprise, merci de lui parler de ce projet et de lui donner cette plaquette

N'hésitez pas à faire un « cadeau de Noël » à notre église pour son embellissement et inviter vos proches à faire des dons eux aussi, surtout ceux qui paient des impôts.

Soyez nos « ambassadeurs » auprès de vos familles et connaissances. Merci !

Don en ligne pour les particuliers :



Pour les particuliers : la réduction est de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Avec ce mécanisme, un don de 440 € ne vous coûte en réalité que 150 €, une fois déduit les 66% soit 290 €

Pour les entreprises : le don pourra être réalisé prioritairement par virement ou par chèque à l'ordre de l'ADL « Association diocésaine de Lyon », 6 avenue Adolphe Max, 69321 Lyon Cedex 05

Voici le RIB de l'ADL :

IBAN : FR76 1382 5002 0008 0198 0813 319

Bic-Adresse SWIFT : CEPAFRPP382

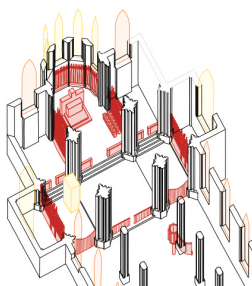
Le donateur indiquera en motif du paiement : « **P 253 + Nom + prénom du donateur + TVX INT 2026** »

Le taux de réduction fiscale est de :

60% du montant du don pour la fraction $\leq$ à 2 M€,

40% pour la part du don $>$ à 2 M€.

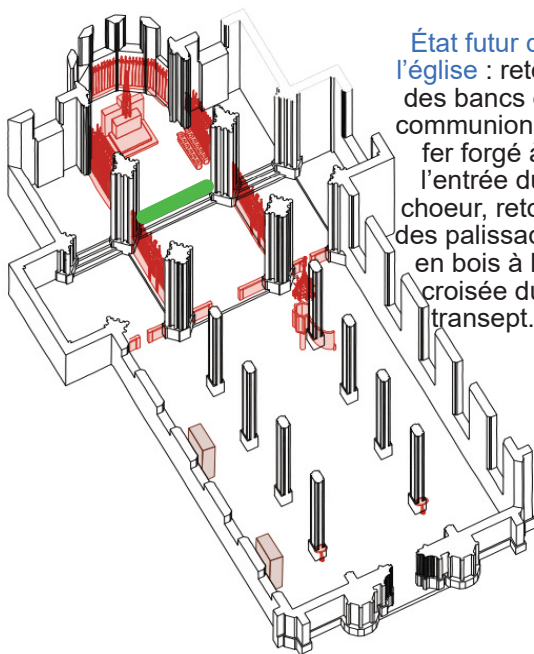
Dans la limite, sur un même exercice, de 20 000 € ou 0,5% du CA annuel HT de l'entreprise donatrice si ce dernier montant est plus élevé.



État actuel de l'église

Remettre les palissades en bois qui ferment actuellement les chapelles de la Ste Vierge et de Sainte Catherine à leur place d'origine (croisée du transept, cf schéma à droite).

Remettre les grilles de communion à l'entrée du choeur (trait vert sur le dessin à droite), et les cancels en pierre à l'entrée de la croisée du transept.



État futur de l'église : retour des bancs de communion en fer forgé à l'entrée du choeur, retour des palissades en bois à la croisée du transept.

Bulletin de souscription pour les travaux intérieurs de Saint-Georges 2026

Pour un don particulier :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Mail :

Pour un don entreprise :

Raison sociale :

N° de Siret :

Adresse :

.....

Tel :

Mail :

☒ OUI, je souhaite participer à la souscription paroissiale pour les travaux intérieurs de l'église St Georges (palissades, bancs de communion) et aussi des petits travaux d'amélioration dans l'église (ex : vases sacrés redorés).

Je verse la somme de euros

✕ **par chèque** à l'ordre de « Association Diocésaine de Lyon - Saint-Georges »

✕ **par carte bancaire** en ligne sur le site du diocèse :
donnons-lyon.catholique.fr/souscriptions-paroissiales

✕ **par virement** (merci de remplir ce bulletin)

Sur le RIB suivant : FR76 1382 5002 0008 0198 0813 319

Référence : « **P253 + NOM + PRENOM + TVX INT 2026** »



Merci de transmettre ce bulletin, et votre don, au presbytère :

EGLISE ST GEORGES, 12 BIS RUE SALA – 69002 LYON

☐ Je désire recevoir un reçu fiscal pour mon don (cocher la case)

(Pour les particuliers : mon don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% dans la limite de 20% de mon revenu imposable)

(Pour les entreprises : mon don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% dans la limite de 20 000 € ou de 0.5% du CA annuel HT)

Pour l'année 2025, votre don doit être encaissé au plus tard le 31/12/2025,

Merci de bien vouloir anticiper votre don surtout pour les chèques.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN AU PROJET DE RESTAURATION DE L'EGLISE !

Conformément au Règlement Général pour la protection des données du 18 mai 2018, vous bénéficiez de l'ensemble des droits prévus (notamment accès aux informations qui vous concernent, rectification, limitation de portabilité, effacement). Vous pouvez l'exercer en écrivant au diocèse de Lyon.

J'accepte que l'Association Diocésaine de Lyon mémorise et utilise mes données pour des appels au don et /ou informations sur le diocèse.